COURSE DE CÔTE KARTING
COL DE CASTILLON SUR LA D2566

DÉPART : Direction de Course / Chronométrage + VHF / PC Radio
Ambulance / Médecin - Dépanneuse / Parc de départ sur 200m

ARRIVÉE : Chronométrage + VHF / Comissaires / Parc Concurrents sur 500 m

LÉGENDES

PR : Portable Radio
EXT : Extincteur
VR : Véhicule Radio

- Zone de décélération sur 150 m
- Parc de départ sur 200 m
- Parc concurrents sur 500 m
- Buvette

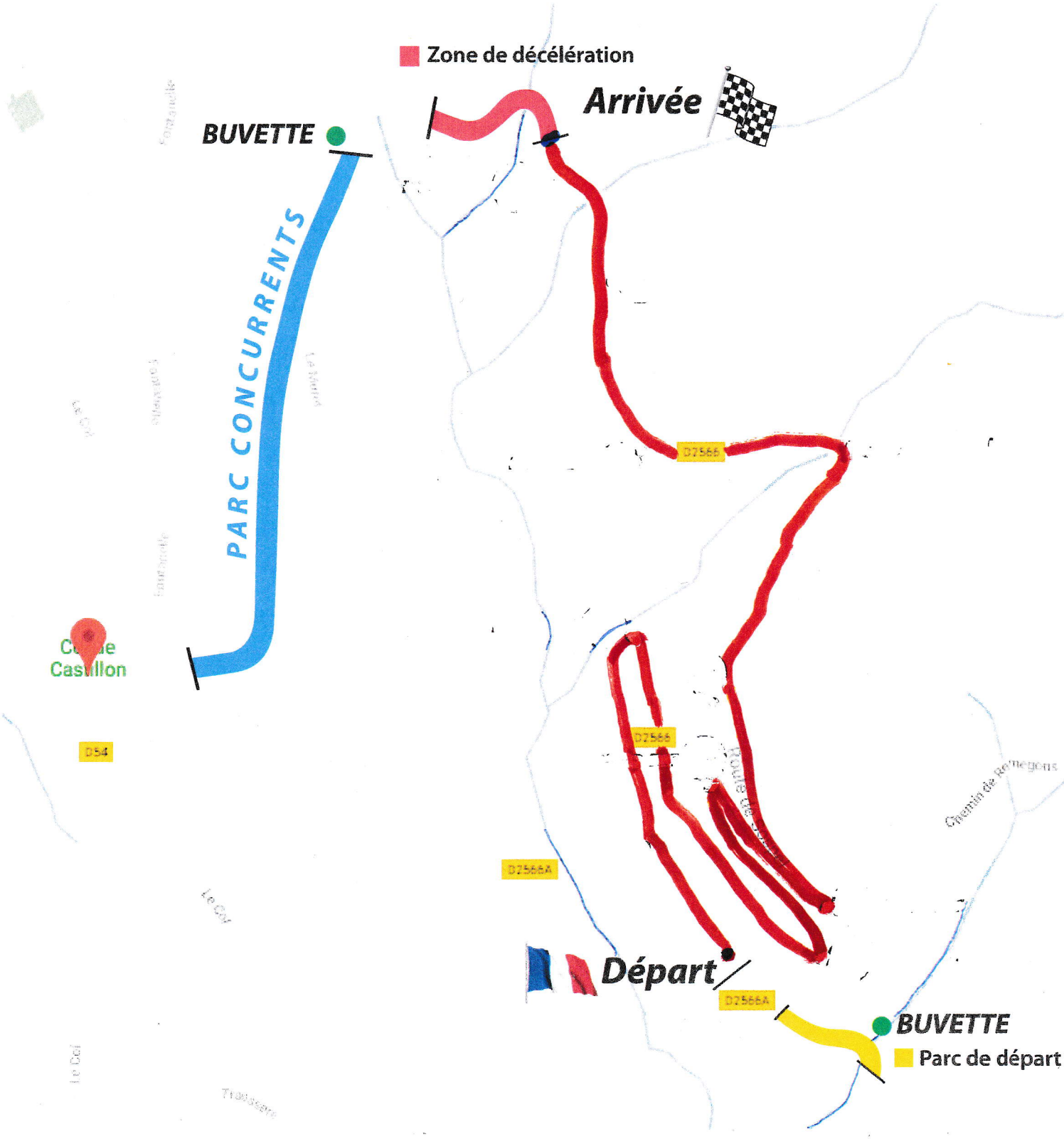

COURSE DE COTE DE KARTING à CASTILLON
16 Juin 2019

Règlement particulier

Article 1. Organisation

L'Association Sportive de karting Menton organise le 16 Juin 2019, avec le concours de la municipalité de Castillon , l'épreuve de karting dénommé : Course de côte de Kart de Castillon.

Article 2. Programme de l'épreuve

- ***Article 2.1: Horaires***

Clôture des engagements le 10 Juin 2019 à minuit, le cachet de la poste faisant foi. Publication de la liste des engagés le 11 Juin 2019.
Les vérifications administratives et l'enregistrement du matériel auront lieu le dimanche 16 Juin 2019.
Administratif et enregistrement du matériel: Parking départ de 7h à 8h30.

- ***Article 2.2: Essais***

Il est prévu 2 montées d'essai, le dimanche matin, sauf cas de force majeure, dont 1 obligatoire (montée non chronométrée)
Les essais auront lieu à 9h.15et 10h.45

- ***Article 2.3: Course***

La compétition commencera à 14h. Elle s'effectuera en 3 montées. Seul le meilleur temps sera retenu pour le classement. (sauf cas d'ex-aequo voir article 10)
Réunion des officiels sur la ligne de départ à 13h30.

Les concurrents devront être sous les ordres du directeur de course à partir de 13h45, sous peine de se voir refuser le départ.
Départ: 14h. 1ére montée
15h. 2éme montée
16h. 3éme montée.

➢ Article 3. Conditions d'admission des concurrents

Epreuve interdite au moins de 15 ans.
L'epreuve est ouverte aux licenciés FFSA titulaire d'une licence compétition en cours de validité et aux pilotes licenciés d'un pays de l'union européenne ou assimulé, possibilité de licence à la journée sur place.

➢ Article 4. Conditions d'admission des karts

Le nombre de karts admis est fixé à 45 et plus.
Cette épreuve est autorisé uniquement aux karts des catégories suivantes: KZ 125/Gentleman, National, Rotax max/master, X30/ Gentleman.
Pneumatiques : homologués CIK FIA prime option.

➢ Article 5. Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASK Menton
36 route de castellar
06500 MENTON

Jusqu'au 10 Juin 2019 à minuit le cachet de la poste faisant foi.
Pour être valable, la demande d'engagement doit être jointe du montant des frais de participation s'élevant à 90 euros. Pour toute demande ultérieur à la date limite, une majoration de 10 euros seront demandés.
En cas de forfait, le concurrent devra signaler par écrit à l'ASK Menton avant l'ouverture des vérifications administratives au plus tard, le dimanche 16 Juin 2019 à 7h, pour pouvoir prétendre à un remboursement partiel de son engagement (déduction faite d'une somme forfaitaire de 10 euros.)

Article 6. Mesure et dispositif de sécurité

Voir règlementation générale (ligue de karting PACAC)

Article 7. Assurance

L'organisateur a souscrit à une assurance garantissant les risques C et D.

Article 8. Déroulement de l'épreuve

L'épreuve aura lieu sur la commune de Castillon
D2566 entre sur le col de castillon, du carrefour D2566/D2566A au carrefour D 2566/D54
Longueur du parcours : 1700m
Procédure de départ :
Dans l'ordre décroissant des numéros par catégories.
Départ arreté pour kart à boite
Départ lancé pour kart sans boite
Modalité de retour au départ : Descente par la route de course.
Parc départ : avant la ligne de départ
Parc arrivé : 200m aprés la ligne d'arrivée

Article 9. Signalisation

La signalisation sera celle indiquée dans le règlement sportif national.

Article 10. Classement

Le classement s'effectuera en tenant compte du meilleur temps réalisé par chaque concurrent.
Si deux concurrents sont ex-aequo, les temps des essais serviront à les départager. En cas d'ex-aequo, si un concurrent n'a pas éffectué une des deux montées, (qu'elles qu'en soient les raisons) le concurrent ayant effectué les deux montées sera crédité du meilleur temps.
Les classements provisoires seront affichés au tableau d'affichage officiel 30 min après le passage du dernier kart sur la ligne de départ.

Ils seront établis de la maniére suivante :

1 classement général

1 classement boite jeunes et boite +30 ans /sans boîte

Article 11. Réclamations

La réclamation se rapportant à la compétition doit être adressée au directeur de course dans les délais impartis, conformèment à l'article 4.1 du Réglement Sportif National.

Article 12.Coupes et dotation

Une coupe sera remise aux trois premiers de chaque catégorie.
La dotation s'effectuera, 30 min après l'affichage des résultats définitifs.
Les concurrents absents à la distribution des prix perdront tout droit au prix.

Article 13. Officiels

Directeur de course : Pagniez Frantz
Collège des commissaires sportifs : Marcucci Francis
Commissaire technique: Shoor Roland /Teti Dominique
Chronomètreurs : Bussy Sylvie/Teti Christelle
Responsable des commissaires, médecin et ambulances (AMSAR)

Avec l'aimable participation DES BENEVOLES!!!!!!!!